



Circulaire n° 3793

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux et
autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

Objet : COVID-19 – communication de Monsieur le Ministre du Logement

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la communication sous rubrique.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding



Luxembourg, le 23 mars 2020

Communication du Ministère du Logement :

Malgré les évolutions récentes dans le cadre de la lutte contre Covid-19 et les restrictions dues à la situation sanitaire actuelle, le ministère du Logement tient à vous informer que tous ses services sont opérationnels et restent à votre disposition.

Comme le monde digital constitue une chance en continuant à travailler en télétravail, les équipes du ministère se tiennent à votre disposition selon leurs possibilités pour toute question concernant les aides à la pierre, la gestion locative sociale et tout autre information en lien avec des dossiers en cours ou des nouvelles demandes.

Nous resterons joignables par téléphone ou courriel et nous pourrons, si nécessaire, organiser des entrevues par voie de télécommunications.

Vous trouvez toutes les coordonnées nécessaires ici :
<https://annuaire.public.lu/index.php?idMin=7564>

Prenez soin de vous et de vos proches,

Le ministre du Logement et toute son équipe du Ministère

Henri KOX